

VIVARAIS FORMATION

Livret d'accueil

Rentrée 2024



Président : M. Denis PIBRE

Directeur général : M. Dominique ROCHE

Directrice d'établissement : Mme Christine CHABANAS

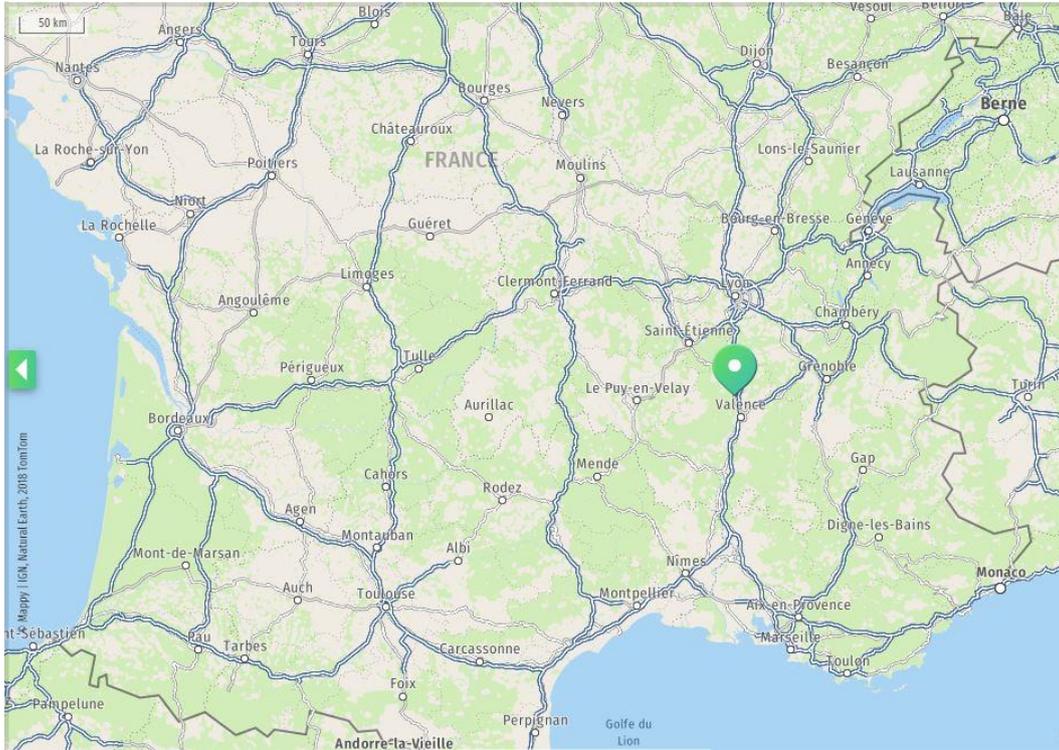


SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
VIVARAIS FORMATION.....	2
VIVARAIS FORMATION.....	3
ORGANIGRAMME.....	4
ALTERNANCE ET FORMATIONS PROFESSIONNELLES POUR ADULTES.....	5
REMUNERATION DE L'APPRENTI.....	6
LES ENGAGEMENTS DE L'APPRENTI ET DU UFA.....	7
INFOS SOCIALES.....	8
INFOS PRATIQUES.....	10
INFOS PRATIQUES.....	12
A DECOUVRIR.....	13
NOS PARTENAIRES.....	14

VIVARAIS FORMATION

Tout d'abord, où sommes-nous ?

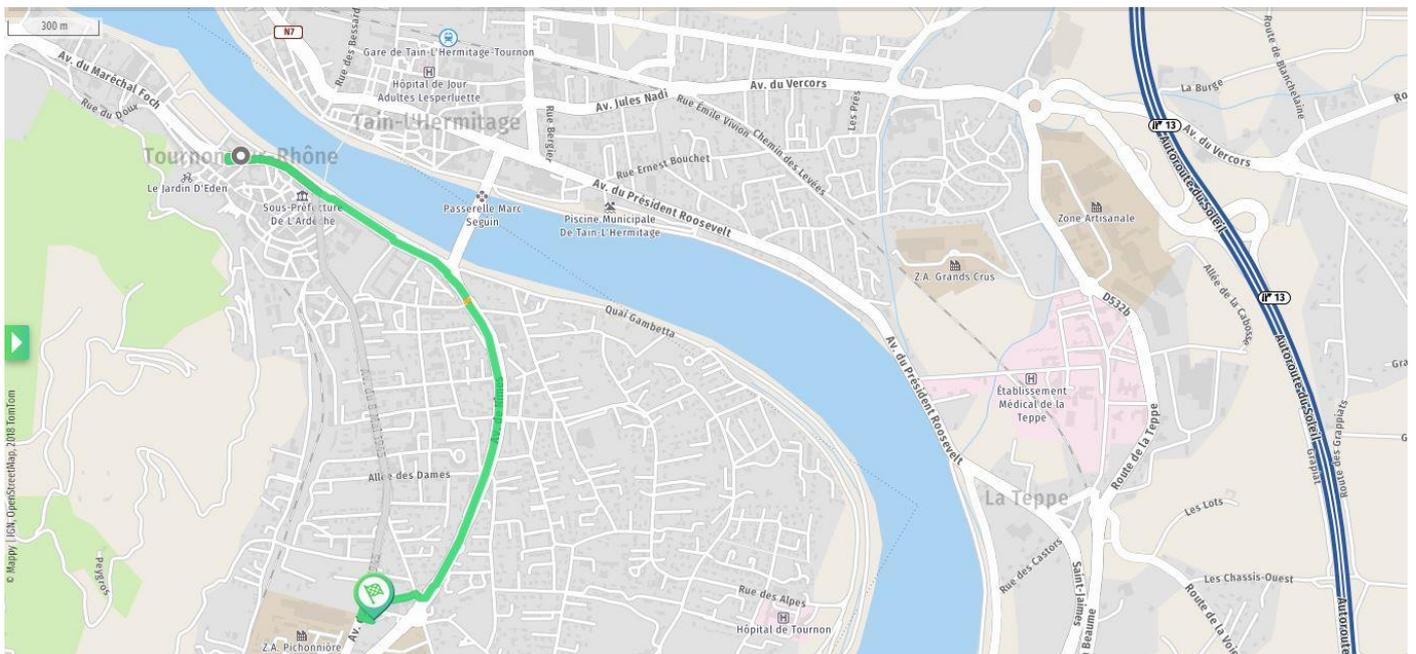


La ville de Tournon-sur-Rhône est située dans le département de l'Ardèche en région Auvergne-Rhône-Alpes, à 20 km au nord de Valence.

Le centre de formation se trouve à 5 minutes en voiture et 20 minutes à pied du centre de Tournon-sur-Rhône. Son enceinte et ses locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et en situation d'handicaps sensoriels.

Gare de Tain l'Hermitage – Vivarais formation : 20 minutes à pied – 11 minutes à vélo – 7 minutes en voiture.

Sortie 13 de l'autoroute A7 – Vivarais Formation : 15 minutes en voiture.



30 ans d'expérience, 30 ans de réseau professionnel

Association loi 1901 – Ecole privée catholique

Vivarais Formation est un Centre de Formation proposant différents modes de formation par alternance :

- **Contrat d'apprentissage**
- **Contrat de professionnalisation**
- **Formation continue**

Fondée en 1992, L'association loi 1901 qui porte Vivarais Formation est le fruit d'une réflexion pédagogique et stratégique des Etablissements Agricoles Privés de l'Ardèche. 5 lycées se réunissent en fédération départementale et font le choix de confier leurs initiatives et leurs actions de formation professionnelle continue à 1 Etablissement nouveau, Vivarais Formation, qu'ils « construisent » de toutes pièces avec un portage associatif.

En 1995, l'Association de Gestion de Vivarais Formation (AGVF) s'installe dans ses locaux actuels aux 111 avenue du 8 mai 1945 à Tournon sur Rhône. Ancien internat et ancien foyer d'hébergement pour des saisonniers agricoles, il s'agit de donner à ce bâtiment de près de 1000 m2 implanté sur près de 3000 m2 de terrain, une nouvelle vie en accueillant des stagiaires de la FPC et pour la première fois en 1996 des apprentis du CFA rattaché au CREAP.

Active et impliquée dans la vie éducative de ses établissements membres, l'Association de Gestion de Vivarais Formation s'inscrit parfaitement :

- Dans son territoire : Drôme/Ardèche
- Au sein d'un réseau d'Etablissements de formation initiale dont l'enseignement catholique se porte garant,
- Au service des professionnels et acteurs locaux : Entreprises, Collectivités locales, Associations et Services publics,
- Dans une pédagogie par objectifs innovante, basée sur l'Alternance école/entreprise et sur la personnalisation des parcours,
- Dans l'Economie Sociale et Solidaire de sa zone d'influence en salariant aujourd'hui près de 20 collaborateurs (ETP) mobilisables sur de multiples compétences techniques, pédagogiques mais aussi sociales et solidaires.

2 activités principales prédominant et constituent le cœur de métier de Vivarais Formation :

La Formation Professionnelle Continue (FPC) et l'apprentissage au service de 2 grands « champs professionnels » :

- ➔ **Pôle Santé / Social**
- ➔ **Pôle Agricole / Viticole /Commerce des Vins.**

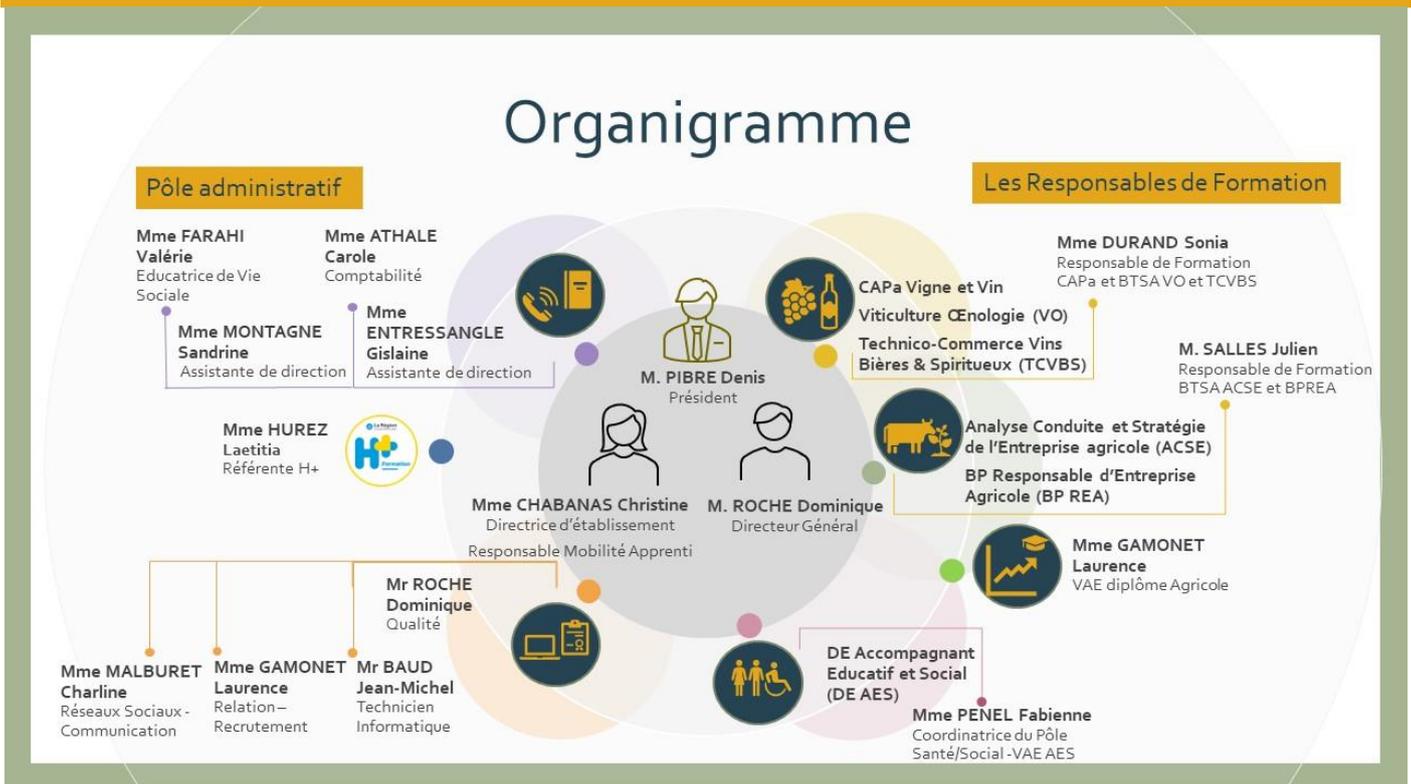


Vivarais Formation est certifié QUALIOPi, délivré par l'AFNOR et reconnu par le CNEFOP.



Référente H+ : Mme Laetitia HUREZ – Ses rôles sont d'assurer l'accueil de la personne en situation de handicap, permettant au cours d'un entretien, d'analyser la situation de handicap, de définir avec la personne ses besoins dans le cadre de son parcours de formation en centre et en entreprise.

ORGANIGRAMME



Merci d'adopter en prévention les gestes barrières puis vous faire tester rapidement et nous communiquer le résultat

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



PLAN VIGIPIRATE

En raison du plan Vigipirate, le portail et le portillon restent fermés, vous pouvez accéder à l'Etablissement uniquement, à partir de **8h00 jusqu'à 8h20 et de 13h00 jusqu'à 13h20. (cf règlement intérieur)**

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Nous vous informerons à la rentrée des nouvelles consignes notamment en ce qui concerne les bulletins de notes que l'Etablissement ne pourra plus garder.

ALTERNANCE ET FORMATIONS PROFESSIONNELLES POUR ADULTES

Nos formations sont accessibles par équivalence et par blocs de compétences.

Pôle Santé et Social

DE AES (Niv. 3 BEP/CAP)

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Accompagnement de la personne (de la petite enfance à la personne vieillissante) dans les actes essentiels de la vie quotidienne

- Structures d'accueil de la petite enfance,
- Établissements d'enseignement et de formation,
- Établissements et services médico-sociaux...

Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Dispositif permettant de valider un diplôme dans le domaine de la Santé et du social par le biais de l'expérience acquise tout au long du parcours professionnel et/ou personnel.

- DE Accompagnant Educatif et Social
- Surveillant Visiteur de Nuit (SVN)
- CQP Educateur de Vie Scolaire

Formations Courtes sur demande

- Gestion des conflits
- Gestes et postures
- Troubles « dys- » et Autisme
- Pathologies et situation de handicap
- Pratiques bientraitantes
- Projet d'animation
- Projet personnalisé
- L'alimentation des personnes âgées et troubles associés
- Accueillir pour mieux répondre à la demande de l'utilisateur
- Les risques psychosociaux au travail
- Atelier : « Faire soi-même ses produits ménagers »
- Analyse de la pratique professionnelle

Pôle Agri-Viti Commerce

BTS Agricole (Niv. 5 BTS/DUT) - Post BAC et Post BTS

- Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole
- Technico-Commercial Vins Bières & Spiritueux
- Viticulture Œnologie

Agriculture Installation Salariat Qualifié BPREA- Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole avec spécialités : (Niv. 4 BAC)

- Polyculture Elevage
- Arboriculture
- Vigne et Vin

CAP agricole Métiers de l'agriculture (Niv. 3 CAP)

- Vigne et vin

Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

- Dispositif permettant de valider un diplôme agricole par le biais de l'expérience acquise tout au long du parcours

Certificats professionnels obligatoires

- Certiphyto (Certificat Individuel) Primo et renouvellement
- Certi-Biocides (Certificat Individuel)

Formations Courtes sur demande

- Conduite du vignoble / verger
- Conduite atelier avicole
- Taille d'hiver de la vigne
- Vinification et Travaux de Cave
- Culture raisin de table
- Framboises et petits fruits
- Production de châtaigne
- Maraichage
- Accueil à la ferme (Agro tourisme)
- Entretien du patrimoine forestier
- Web Master (création Site internet)
- Rénovation de muret en pierres sèches
- ...

Retrouvez les fiches techniques de chaque formation sur notre site internet

vivarais-formation.com

L'apprentissage confère une modalité en alternance qui associe une formation chez un employeur et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprenti (CFA).

REMUNERATION DE L'APPRENTI

L'apprenti perçoit une **rémunération déterminée en pourcentage du SMIC** (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance). Toutefois sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Lorsqu'un contrat d'apprentissage est conclu pour une durée inférieure ou égale à **un an** pour préparer un diplôme ou un titre de même niveau que celui précédemment obtenu, lorsque la nouvelle qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou du titre précédemment obtenu, une majoration de 15 points est appliquée à la rémunération prévue à l'article D. 6222-26 du code du travail :

« Dans ce cas, les jeunes issus d'une voie de formation autre que celle de l'apprentissage sont considérés, en ce qui concerne leur rémunération minimale, comme ayant accompli la durée d'apprentissage pour l'obtention de leur diplôme ou titre. »

UN SALAIRE MINIMAL GARANTI QUI PROGRESSE



SMIC brut au 01/01/2024 :
1 766,92 € /mois sur 35 heures
Soit 11,65 € / heure

- La majoration vis-à-vis de l'âge intervient le 1^{er} jour du mois suivant le jour où l'apprenti(e) atteint 18, 21 et 26 ans.
- L'apprenti(e) touche soit un pourcentage du SMIC, soit le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

Rémunération 1 ^{re} année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 27% du SMIC 477,07 €	De 18 ans à 20 ans 43% du SMIC 759,77 €	De 21 ans à 25 ans 53% du SMIC 936,47 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1766,92 €
Rémunération 2 ^e année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 39% du SMIC 689,10 €	De 18 ans à 20 ans 51% du SMIC 901,13 €	De 21 ans à 25 ans 61% du SMIC 1077,82 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1766,92 €
Rémunération 3 ^e année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 55% du SMIC 971,80 €	De 18 ans à 20 ans 67% du SMIC 1183,83 €	De 21 ans à 25 ans 78% du SMIC 1378,20 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1766,92 €

LES ENGAGEMENTS DE L'APPRENTI ET DE L'UFA

L'apprenti(e)	L'UFA
✓ Je m'approprie mes droits et devoirs d'apprenti(e) et m'engage à respecter le règlement intérieur de l'entreprise et celui de l'UFA.	✓ Je présente à l'apprenti(e) : l'UFA, son personnel, le règlement intérieur et les consignes de sécurité, l'équipe pédagogique et le formateur référent.
✓ Je suis les enseignements et activités pédagogiques de l'UFA et participe à la construction de mon parcours de formation.	✓ J'arrête d'un commun accord avec l'entreprise et dans le cadre des programmes définis sur le plan national, le parcours de formation de l'apprenti(e).
✓ Je m'engage à travailler pour mon employeur et effectuer les travaux prévus à la progression de formation.	✓ Je dispense à l'apprenti(e) un enseignement général, technique et coordonne la formation dispensée en entreprise et au CFA.
✓ J'adopte les attitudes préventives adaptées à mes activités professionnelles.	✓ J'organise la formation dans un environnement adapté garantissant la santé et la sécurité de l'apprenti(e).
✓ Je me présente à toutes les épreuves de l'examen.	✓ Je veille à l'inscription de l'apprenti(e) à l'examen.
✓ Je m'investis dans la vie socio-éducative et prends part aux activités proposées.	✓ Je favorise l'épanouissement social de l'apprenti(e) en lui proposant des activités culturelles et sportives.
✓ Je renseigne le livret d'apprentissage et les documents de liaison qui me sont confiés durant ma formation.	✓ Je fournis sur le livret d'apprentissage tous les renseignements permettant de suivre le travail, les résultats et l'assiduité de l'apprenti(e).
✓ Je fais part de mes succès et difficultés.	✓ Je traite les informations figurant sur le livret d'apprentissage en vue d'adapter le parcours de formation initialement prévu.
✓ Au terme de mon contrat je m'engage à répondre aux enquêtes de satisfaction.	✓ J'organise les visites en entreprise pour le suivi de l'apprenti(e).
✓ Je respecte le matériel, les locaux et l'espace de vie extérieur de mon UFA	✓ Je développe par des outils de communication l'accès à l'emploi et/ou la poursuite de formation de l'apprenti(e).
✓ Je m'engage à utiliser l'adresse professionnelle fournie par mon UFA	
✓ Je m'engage à respecter les horaires de cours (8h20-12h et 13h20-17h)	

INFOS SOCIALES

LA CARTE D'ETUDIANT

Elle est valable pour l'ensemble des alternants à la fois en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation (pour les moins de 26 ans).

Elle vous sera remise par votre centre de formation. [Carte d'étudiant des métiers : réductions et avantages \(alternance.fr\)](http://Carte d'étudiant des métiers : réductions et avantages (alternance.fr))



Pass' Région

Une carte avec **plein d'avantages pour les jeunes de 16 à 25 ans** dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes !



Vous bénéficiez de nombreuses réductions sur la culture (place de ciné, concerts), les abonnements sportifs, les manuels scolaires, les premiers équipements professionnels, les formations aux premiers secours ou encore une aide aux financements de votre permis de conduire et BAFA.

→ Rendez-vous sur le site : [Pass'Région | Région Auvergne-Rhône-Alpes \(auvergnerhonealpes.fr\)](http://Pass'Région | Région Auvergne-Rhône-Alpes (auvergnerhonealpes.fr))

AIDE AUX TRAVAILLEURS HANDICAPES

Pour faciliter la formation du jeune travailleur handicapé, certaines règles du contrat d'apprentissage sont aménagées :

- La durée du contrat et le temps de travail
- Le déroulement de la formation

En outre, la limite d'âge pour conclure un contrat d'apprentissage n'est pas applicable lorsque le contrat est souscrit par une personne à laquelle la qualité de travailleur handicapé est reconnue. Chaque CFA désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap



A savoir ! L'Agefiph publie, sur son site Internet de nombreuses informations concernant l'alternance pour les personnes en situation de handicap.

Aide au Logement

L'AIDE MOBILI-JEUNE®

Subvention qui permet **d'alléger la quittance de loyer**. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole (Salariés du secteur agricole, l'avance Agri-Mobili-Jeune® vous est proposée).

Le montant de l'aide s'élève entre 10 € et 100 € maximum chaque mois. L'aide est versée semestriellement durant votre année d'alternance en cours (soit deux versements représentant chacun 6 mois).

→ L'aide MOBILI-JEUNE® | Action Logement

AIDE MOBILI-PASS®

Action Logement aide les salariés à **financer certains frais liés à leur mobilité professionnelle**.

Pour en bénéficier, il faut être salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus (Salariés du secteur agricole, l'aide agri-mobilité vous est proposée).

→ L'AIDE MOBILI-PASS® | Action Logement

L'AVANCE LOCA-PASS®

Permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois. Son montant est de 1 200 € maximum.

Cette aide au logement est ouverte aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés du secteur privé non agricole quel que soit son âge (salariés du secteur agricole, l'avance Agri-Loca-Pass vous est proposée).

→ [L'AVANCE LOCA-PASS® | Action Logement](#)

VISALE

Est une caution accordée par Action Logement au locataire qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement.

Grâce à cette garantie fiable et gratuite, les locataires (voir liste des bénéficiaires) trouvent plus facilement un logement en rassurant leur futur propriétaire.

→ [Garantie Visale | Action Logement](#)

Autres Aides Financières Apprentis

PRIME D'ACTIVITE

Les étudiants salariés, les stagiaires et les apprentis de plus de 18 ans peuvent en bénéficier sous certaines conditions. La demande de prime d'activité se fait via un téléservice ou auprès de la Caf (Caisse d'Allocation Familiale) ou de la CMSA (Caisse de Mutualité Sociale Agricole).

→ [Mes démarches | Bienvenue sur Caf.fr](#)

Retrouvez toutes les aides sur le site [mes aides d'apprenti](#)

MUTUELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les salariés du secteur privé doivent être couverts par une mutuelle d'entreprise obligatoire financée au moins à 50% par l'employeur. Les bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage peuvent comme les autres salariés avoir recours à des **dispenses d'affiliation** qui diffèrent notamment en fonction de la durée du contrat.

Ainsi, **si le contrat a une durée supérieure ou égale à un an**, la dispense d'affiliation ne peut se faire qu'à condition de bénéficier d'une autre complémentaire santé y compris en tant qu'ayant droit.

Si la durée du contrat est inférieure à un an, la dispense peut être réalisée même si le salarié ne dispose pas d'une complémentaire santé ailleurs.

AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE B

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Être engagé dans un parcours d'obtention du permis B

Il s'agit d'une aide forfaitaire d'un montant de 500 euros, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti. Cette aide est cumulable avec les autres aides perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales.

Pour en bénéficier, l'aide au permis de conduire doit être demandée au centre de formation d'apprentis (CFA). [Le CFA communiquera à l'apprenti la démarche à suivre](#) et le contenu du dossier.

INFOS PRATIQUES

SE LOGER

Dans la mesure des places disponibles, Vivarais Formation vous propose, par le biais d'une association immobilière, des solutions d'hébergement le temps de votre formation.

Ces logements sont répartis sur plusieurs studios, appartements et une maison de rue. Ils sont meublés, équipés, assurés et tous situés à proximité de Vivarais Formation (rayon de 2 kms).

La mise à disposition se fait à la semaine et les prix proposés incluent toutes les charges : eau, électricité, gaz, maintenance et astreinte en cas d'urgence. En revanche, le nettoyage incombe pleinement aux occupants en fin de séjour.

En co location ou en studio individuel, plusieurs prestations sont proposées dans la mesure des places disponibles.

Le prix à la location est fixé de 109 € la semaine (reste à charge pour les apprentis uniquement 85€).

Autres solutions de LOGEMENTS initiées par Vivarais Formation

Chez l'Habitant : Plusieurs propriétaires de maisons individuelles à Tournon ont aménagé une partie de leur habitation pour pouvoir accueillir nos apprenants. Cette solution est adaptée aux formations et alternances courtes.

Appartements en location directe : Nous travaillons en partenariat avec l'Agence Century 21 de Tournon sur Rhône qui propose et dispose de studios proches de Vivarais Formation ou d'appartements plus grands en location partagée.

Mobil Home au Camping de Tournon sur Rhône :

* camping ouvert toute l'année avec Location de Mobil-Home tout confort,

* tarifs : autour de 100 €/semaine/personne (dégressif selon le nombre d'occupants)

Autres solutions de LOGEMENTS non initiées par Vivarais Formation

Valence Romans HABITAT

3 rue Rossini

26000 Valence

04 75 82 54 00

etudiant@valenceromanshabitat.fr

www.valenceromanshabitat.fr

ADAV Formation : Association Des Apprenants Vivarais Formation

Cette association a été créée 2018 : elle a pour but d'intégrer les nouvelles promotions au sein de l'Etablissement. Elle permet entre autres de découvrir les pratiques professionnelles de chaque filière en France et à l'étranger. Pour se faire, elle mène des actions lucratives afin de financer sorties, voyages, séminaires, salons...

SE RESTAURER

Vivarais Formation n'a pas de self ou de cantine au sein de son établissement. Mais nous proposons des solutions alternatives aux stagiaires et apprentis afin qu'ils puissent se restaurer facilement.

Salle de restauration sur place, au centre de formation, avec cuisine à disposition : four, plaques électriques, réfrigérateurs* et micro-ondes, les couverts ne sont pas fournis.

Les apprenants peuvent ainsi prévoir leur repas, stocker*, faire réchauffer et manger sur place.

L'établissement se situe à côté d'une chaîne de restaurant ainsi que de plusieurs grandes surfaces et d'un kiosque à pizzas. En quelques minutes, à pied ou en voiture, vous pourrez vous rendre dans le centre-ville de Tournon-sur-Rhône où de nombreux restaurants sont présents.

* disponible en fonction des nouvelles consignes sanitaires de la rentrée



ville-tournon.com

INFOS PRATIQUES

Gendarmerie de Tournon

22 Impasse de la Pichonnière
07610 Tournon-sur-Rhône
04 75 08 02 21

Bibliothèque Municipale

2 Place Saint-Julien
07300 Tournon-sur-Rhône
04 75 08 48 28

Ciné-Théâtre

1 Place Rampon
07300 Tournon-sur-Rhône
04 75 08 04 17

Gare de Tain l'Hermitage

26600 Tain-l'Hermitage

Des navettes sont disponibles pour effectuer le trajet de la gare en direction du centre de formation

→ [Transport et mobilité \(archeagglo.fr\)](http://transport-et-mobilite.archeagglo.fr)

Ville de Romans-sur-Isère – 26200

32 minutes en voiture

Musée international de la Chaussure

Marques Avenue

Collégiale Saint-Barnard

La Tour Jacquemart

Bois des Naix

Musée de la Pogne

(...)

Ville de Valence – 26000

25 minutes en voiture

Musée art et archéologie

Parc Jouvet

Maison des Têtes

(...)

LOCATION VELO



Vivarais Formation peut vous prêter (moyennant caution) des vélos de ville vous permettant de réaliser des trajets quotidiens ; par exemple pour vous rendre à la gare de Tain l'Hermitage.

A DECOUVRIR

Cité du Chocolat Valrhona

12 Avenue du Président Roosevelt
26600 Tain-l'Hermitage
04 75 09 27 27

Château-Musée

14, Place Auguste Faure
07300 Tournon-sur-Rhône
04 75 08 10 30

Train de l'Ardèche

SNC Chemin de Fer du Vivarais
Gare de Tournon St Jean
Route du Grand Pont
07300 St Jean de Muzols
04 75 06 07 00

Le Jardin d'EDEN

8 rue lachanal
07300 Tournon sur Rhône
04 75 07 05 27

Espace Aquatique Linæ

24 Avenue du Président Roosevelt
26600 Tain-l'Hermitage
04 75 06 91 90

Château de Crussol

Chemin de Beauregard
07130 Saint-Péray
04 75 81 00 51

Office de tourisme : ardeche-hermitage.com



La chapelle Saint-Christophe de Tain-l'Hermitage, située en haut de la colline de l'Ermitage.

Ci-joints :

- Règlement intérieur du CFA et de Vivarais Formation
- Droit à l'image
- Charte informatique
- Secret professionnel
- Dérogation mineure
- Fiche médicale

NOS PARTENAIRES



Fonds social européen